

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 22 FEVRIER 2023

Date de convocation : 16 FEVRIER 2023

Date d'affichage : 16 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à MURCIA B.+ CASABIANCA M. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-01-12

OBJET

**Tarifs de location de la salle des fêtes
à compter du 1^{er} avril 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'indice de prix des dépenses communales charges financières comprises 2022 des communes de moins de 3 500 habitants est de 8,3 %,

Vu sa délibération du 28 février 2022 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes municipale à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu sa délibération du 13 décembre 2022 relative au règlement intérieur de la salle des fêtes municipale,

Vu le budget communal,

Vu la proposition du bureau municipal en date du 20 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

FIXE les tarifs de location à compter du **1^{er} avril 2023** comme suit :

AVEC l'option nettoyage des sols		
Désignation des locaux donnés en location	Habitants de la commune et associations locales	Particuliers et associations extérieurs à la commune
Salle annexe et cuisine	406 €	604 €
Grande salle, salle annexe et cuisine	822 €	1 152 €

SANS l'option nettoyage des sols		
Désignation des locaux donnés en location	Habitants de la commune et associations locales	Particuliers et associations extérieurs à la commune
Salle annexe et cuisine	297 €	494 €
Grande salle, salle annexe et cuisine	603 €	932 €

RAPPELLE qu'un acompte de 30 % devra être versé par le preneur à la signature du contrat d'engagement et le solde 15 jours avant la date de location.

RAPPELLE que l'acompte sera restitué au preneur en cas de désistement formulé au moins trente jours avant la date de location.

DIT que les recettes résultant de cette décision seront imputées à l'article 752 du budget communal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 01/03/2023
Publiée ou notifiée le 08/03/2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230112
Objet :	Tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1er avril 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215902925-20230222-DELIB20230112-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230222-DELIB20230112-DE-1-1_0.xml	text/xml	897 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_01_12.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230222-DELIB20230112-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	326.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 mars 2023 à 16h00min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 mars 2023 à 16h00min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 mars 2023 à 16h00min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 mars 2023 à 16h00min20s	Reçu par le MI le 2023-03-01